



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Projet de Ligne Olympique Reservee (LOR) entre Briancon et le Monetier-les-Bains (05)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES

Raison sociale

SOLIDEO ALPES 2030

N° SIRET

94163634200011

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROBERT

Prénom(s)

DAMIEN

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)                                                                                                                        |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. Infrastructures routières      | (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond au reamenagement du troncon routier Briancon - Le Monetier-les-Bains ainsi qu'a l'integration d'une voie reservee pour les transports collectifs. Le programme comprend principalement : - Des sections de voie reservee aux transports en commun (VRTC) sur les secteurs les plus contraints ; - La priorite donnee aux bus aux carrefours les plus penalissants ; - La reprise, la mise en accessibilite et l'equipement des arrêts (abris, information voyageurs) ; - Des aménagements en faveur des piétons et des cyclistes le long de l'axe et au droit des arrêts ; - Des interventions de requalification des espaces publics dans les traversées d'agglomération ; - Rehabilitation de 113 places de stationnement existantes réparties sur le trace du projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver Alpes 2030, la ligne olympique reservee (LOR) permettra le transfert des athletes entre le village olympique situe a Briancon et le site de competition de la Salle-les-Alpes. A plus long terme, elle constituera un heritage durable en desengorgeant la vallee de la Guisane et en offrant aux habitants et voyageurs une alternative a la voiture individuelle. Ce dispositif favorisera le report modal vers les transports en commun, en offrant des temps de trajet reduits et fiables aux residents permanents, actifs, scolaires, saisonniers et touristes tant pendant la haute saison touristique que tout au long de l'annee. Ce projet s'inscrit dans le contexte d'un axe routier majeur de la vallee de la Guisane et du secteur de Serre Chevalier, qui supporte un trafic de pointe de plus de 7 000 vehicules par jour, ete comme hiver.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires sont envisagés entre septembre et décembre 2027 ; Les travaux sous maîtrise foncière sont envisagés entre mars et novembre 2028 ; Les travaux restants, sur l'ensemble des secteurs, seront réalisés entre mars et octobre 2029 ; La livraison de l'ouvrage est prévue à l'automne 2029. Ils comporteront : - les installations de chantier, - des travaux de terrassement, - des coupes d'arbres dans l'emprise du projet, - la création de réseaux secs et humides, - la réalisation des aménagements de surfaces (trottoirs, quais bus, zones de stationnement, etc.), - la refonte ou réalisation de l'enrobé de voirie, - l'installation de signalisation et équipements de sécurité, - la création d'une passerelle piétonne au niveau de la Salle-les-Alpes, - la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales, - des travaux paysagers. Le projet est décrit au chapitre 3 de la notice d'impact jointe en pièce annexe.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant les JOP Alpes 2030, la LOR permettra l'acheminement des sportifs et de la famille olympique depuis le village olympique de Briançon au site sportif de La Salle-les-Alpes. La ligne facilitera également la venue des spectateurs. Après les JOP Alpes 2030, la LOR remplira les fonctions de voie de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cette voie constituera un héritage durable en désengorgeant la vallée de la Guisane et en offrant aux habitants et voyageurs une alternative à la voiture individuelle. Ce dispositif favorisera le report modal vers les transports en commun, en offrant des temps de trajet réduits et fiables aux résidents permanents, actifs, scolaires, saisonniers et touristes tant pendant la haute saison touristique que tout au long du reste de l'année. Les différents ouvrages et travaux réalisés sont destinés à être permanents.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre procédure à ce jour. Voirie et ouvrage EP existants : avec la DDT 05, déclaration d'existence (rubrique 2.1.5.0) + porter à connaissance en parallèle ; seuil d'autorisation atteint mais traité en modification de l'IOTA existant.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                         | Valeurs                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Lineaire de route concerne : Portion de route concernee par l'elargissement Rehabilitation de places de stationnement sur le trace de la LOR | (17, km) (4,5, km) (113, places renovees) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :    "  Lat. :    "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :    "  Lat. :    "

Point de d'arrivée : Long. :    "  Lat. :    "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

NC

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Deux ZNIEFF sont situées à proximité immédiate du projet : -ZNIEFF de type I "Bas du versant adret du Casset et Monétier-les-Bains, de la maison Blanche au Freyssinet" ou l'on trouve divers habitats et espèces patrimoniaux. -ZNIEFF de type II "Massif des Cerces-Mont Thabor - vallées étroites de la Claree" ou l'on trouve divers habitats et espèces patrimoniaux. cf. 4.9.1 de la notice |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le relief, la topographie et le climat correspondent à une zone de montagne. Le projet est situé à des altitudes allant de 1 200 mètres à l'est et jusqu'à 1 400 mètres à l'ouest.                                                                                                                                                                                                                |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun arrêté de protection de biotope n'est localisé sur la zone d'étude ou au sein de l'aire d'étude élargie. cf. 4.9.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les communes de Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Le Monétier-les-Bains ne sont pas des communes littorales.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le cœur du Parc national des Ecrins est situé à 3 km à l'ouest de la zone d'étude. Toutefois, le secteur du Monétier-les-Bains est compris dans l'aire d'adhésion de ce parc, ce qui implique l'application des contraintes et des objectifs de la charte du parc dans cette zone. cf. 4.9.1 de la notice d'impact.                                                                               |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'aire d'étude du projet est couverte par le PPBE Hautes-Alpes pour la période 2024-2029. La RD1091 n'est pas classée comme grande infrastructure de transport. Cependant, d'après les cartes stratégiques, elle est concernée par des nuisances sonores. cf. 4.17.3.1 de la notice d'impact.                                                             |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'aire d'étude immédiate du projet comprend 4 monuments historiques. Plusieurs sections du projet sont situées dans le périmètre de protection d'un monument historique. Aucun SPR ne se trouve dans l'aire immédiate du projet, le plus proche est situé à 413 mètres à l'est. cf. 4.12 de la notice d'impact.                                           |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | cf. 4.9.1.3 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les communes du projet sont concernées par plusieurs PPRN. Elles ne sont pas concernées par un PPRT. cf. 4.13.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                    |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | - PPRN Multi-Briançon : approuvé le 08/01/2009 ; - PPRN Multi-Saint-Chaffrey : approuvé le 15/12/2009 ; - PPRN Multi la Salle-les-Alpes : approuvé le 19/01/2009 ; - PPRN Multi du Monétier-les-Bains : approuvé le 11/06/2009.                                                                                                                           |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Six sites CASIAS sont situés dans l'aire immédiate du projet. Ces sites sont localisés sur la commune de Briançon. Absence de site BASOL à proximité immédiate du projet. Le plus proche se situe à environ 3 km à l'est du projet. cf. 4.3.2 et 4.13.4.2 de la notice d'impact.                                                                          |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aire d'étude du projet n'est pas située au sein d'une zone de répartition des eaux.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aire d'étude du projet n'est pas située dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.                                                                                                                                                                                    |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site inscrit n'est concerné directement par le projet. Trois sites inscrits sont présents dans les aires d'étude, rapprochées et éloignées du projet : - Les abords du téléphérique de Serre Ratier ; - L'ensemble de la vieille ville de Briançon et de ses fortifications ; - L'éperon de la Croix de Toulouse. cf. 4.12.5 de la notice d'impact. |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                                 | Non                      | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Quatre sites Natura 2000 sont presents au sein de l'aire d'etude elargie du projet. Deux d'entre eux sont situes dans les aires rapprochee et eloignee du projet : la ZSC "Claree" a environ 400 metres au nord de l'aire d'etude immediate, la ZSC "Combeynot-Lautaret-Ecrins" a environ 800 metres a l'ouest du projet. cf. 4.9.1.1 de la notice d'impact. |
| D'un site classé ?                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aucun site classe n'est concerne directement par le projet. Les sites classes suivants sont situes a plus de 2 km du projet : - Massif du Pelvoux ; - Vallee de la Claree et vallee etroite (site naturel classe). cf. 4.12.5 de la notice d'impact.                                                                                                         |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas a l'origine de prelevements en eau.                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les aménagements projetés entraîneront uniquement des rejets d'eaux pluviales. cf. 5.4.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                         |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est susceptible de generer des excedents de materiaux lors de la phase travaux. Les materiaux excaves seront, autant que possible, reutilises comme remblais dans le cadre du projet. Dans le cas contraire ceux-ci seront evacues vers un centre specialise. |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Des remblais pourront etre necessaires dans le cadre des aménagements.                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les remblais seront realises en GNT (grave non traitee). Les filieres locales seront favorisees pour l'apport des materiaux.                                                                                                                                            |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Sans objet : il n'y aura ni consommation d'eau, ni rejet d'eaux usées dans le cadre du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les inventaires réalisés en 2024 et 2025 ont mis en évidence la présence de plusieurs habitats et espèces patrimoniaux et remarquables au sein de l'aire d'étude immédiate du projet. Dans le cadre du projet, il est prévu la rédaction d'un Volet Naturel d'Etude d'Incidences (VNEI) et d'un dossier de Derogation Espèces protégées (DEP). Les mesures ERC préconisées seront mises en œuvre cf. 5.2.8 de la notice d'impact. |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude des incidences Natura 2000 est jointe au VNEI. cf. 5.2.8 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Aucun espace forestier n'est impacté par le projet. Ponctuellement certains arbres pourront être impactés pour l'aménagement des voiries. Le projet consomme environ 652 m² de terres agricoles. Cette surface représente environ 3,2 % de la surface des parcelles concernées. cf. 5.3.2 de la notice d'impact.                                                                                                                  |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par un zonage PPRT. Quelques ICPE sont présentes dans les aires d'étude rapprochée et éloignée. Elles ne présentent pas de risques particuliers pour le projet. cf. 4.13.2.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé en zones bleue et rouge pour les aléas suivants : Glissements de terrain, Avalanches, Inondations, Crues torrentielles, Chutes de blocs. Dans le cadre du projet une étude des risques naturels a été réalisée cf. 4.13.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                              |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est par nature source d'émissions liées au trafic. Le projet permettra de fluidifier le trafic et de proposer un mode de transport plus propre. Une étude de la qualité de l'air sera produite (avec DIIIP)                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | S'agissant d'une voie routiere portant un transport en commun, le projet genere par nature des déplacements de vehicules de transport en commun. Apres les JOP Alpes 2030, cet aménagement permettra de fluidifier l'accès dans la vallée de la Guisane, de réduire les temps de trajet et d'encourager le report modal. Une étude de trafic sera produite et jointe au dossier de DUP. cf. 5.4.8 de la notice d'impact. |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | S'agissant d'une voie routiere, le projet est par nature source de bruit. Le report modal permettra une réduction du bruit. Une étude acoustique sera produite avec la DIIP cf. 5.4.6 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | D'après le PPBE, la RD1091 est concernée par des nuisances sonores.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La phase construction pourra générer de façon temporaire des odeurs (mise en œuvre des enrobés principalement). Le projet n'est pas de nature à générer des odeurs en phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Vibrations potentielles en phase travaux. Faibles vibrations en phase exploitation (route existante et revêtement renové). cf 5.4.6 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Des éclairages supplémentaires seront réalisés au niveau des nouveaux arrêts de bus. Ces éclairages seront uniquement réalisés en zone urbaine. cf 5.4.7 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'environnement du projet est concerné par des émissions lumineuses qui restent concentrées au niveau des centres-villages. Une partie du tracé se situe en zone rurale non éclairée.                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet concerne le réaménagement et l'élargissement sur certaines portions de la RD1091. Apres les JOP Alpes 2030, le maintien de la voie permettra de fluidifier le trafic et de favoriser l'utilisation du BHNS. Une étude de la qualité de l'air sera produite et jointe en DUP. cf. 5.4.4 de la notice d'impact.                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les rejets liquides concernent les eaux pluviales captées par le projet. Maintien du mode de gestion actuel. cf. 5.4.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | cf. 5.4.1 de la notice d'impact.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'exploitation de la LOR n'entrainera pas d'effluents autres que les eaux pluviales.                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase travaux le projet generera des dechets (deblais, rabotage de surface, bordures de trottoirs, dechets verts, etc.). En phase exploitation, les dechets generes seront les dechets associes a l'entretien classique de voirie (residus de balayage, dechets verts, curage d'ouvrages d'assainissement, mobilier urbain remplace, etc.). |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situe au sein de plusieurs perimetres de protection des monuments historiques et des sites inscrits. Toutefois, s'agissant d'une voie existante qui fera l'objet de reamenagements ponctuels, l'impact attendu est negligeable. Une autorisation prealable sera deposee aupres de l'architecte des batiments de France.          |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet aura un impact sur quelques parcelles agricoles. Des emplacements reserves ont ete identifies sur le futur trace de la LOR. Une declaration d'utilite publique avec mise en compatibilite des PLU sera realisee. cf. 5.2.6 de la notice d'impact.                                                                                    |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

- Projet de telecabine Pontillas comprenant l'aménagement d'une zone debutant a La Salle-les-Alpes - Projets d'aménagement du Fort des Trois Tetes de Briancon, de sa voie d'accès, des abords du parc de la Schappe et d'un transport par cable - Aménagement d'un parcours ludique de toboggans - Le Monetier-les-Bains / La Salle-les-Alpes / Saint-Chaffrey (05) - Aménagement de la Via Guisane - Projet de rehabilitation d'un troncon de la piste de ski des Vallons sur le domaine skiable de Serre-Chevalier - Saint-Chaffrey (05) - Complexe hotelier AMO - Projet de redeveloppement du centre CCAS - Village Club et Residence de Tourisme - Remise a neuf de l'aménagement hydroelectrique du Randon sur la Cerveyrette L'analyse des effets cumules avec ces presentee au chapitre 6 de la notice d'impact

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études nécessaires aux différentes procédures applicables sont en cours d'élaboration ou seront engagées ultérieurement le cas échéant : Déclaration d'existence et porter à connaissance Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) : réalisée et jointe en annexe Évaluation des incidences Natura 2000 : intégrée au présent document Dérogation espèces protégées : en cours de réalisation Déclaration d'utilité publique : sera finalisée début décembre 2026

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation sont détaillées dans la notice d'incidence jointe en annexe. La conception du projet a privilégié la réduction des emprises par rapport aux scénarios initiaux afin de limiter les incidences sur les milieux naturels, les zones humides, les terres agricoles, les boisements et les paysages. Cette optimisation permet également de réduire l'imperméabilisation des sols et les besoins en défrichement. Des mesures de réduction de l'empreinte carbone du projet sont également intégrées, notamment par la limitation des emprises et des terrassements, le recours privilégié à des matériaux locaux ou biosources ainsi que l'optimisation des transports de matériaux. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre en phase chantier afin de prévenir les nuisances et les risques de pollution accidentelle : gestion environnementale du chantier, protection des milieux sensibles, maîtrise des déchets, limitation des émissions de poussières et de bruit, information des riverains et coordination avec les collectivités concernées. Les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion adaptée privilégiant l'infiltration lorsque les conditions le permettent. Des dispositifs de rétention, de régulation et, si nécessaire, de traitement des eaux de ruissellement seront mis en place afin de limiter les incidences sur les milieux récepteurs. Concernant la biodiversité, les mesures d'évitement et de réduction ont permis de limiter fortement les incidences sur les habitats et les espèces protégées. Les impacts résiduels concernent uniquement quelques stations de *Gagea villosa* localisées sur trois secteurs du projet. Une demande de dérogation espèces protégées est en cours. Enfin, le projet contribue au report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs et les mobilités actives.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une voirie existante. Le projet retenu a été fortement remanié afin de limiter le plus possible les impacts et l'imperméabilisation. Les études menées dans le cadre du projet sont établies sur la base des exigences d'une étude d'impact : des études techniques spécifiques ont été et sont encore menées par Solideo Alpes 2030 pour cadrer la conception du projet (inventaire naturaliste sur une année complète et analyse des incidences du projet sur les milieux naturels, étude des risques naturels, étude climatique, ...). La présente demande d'examen est par ailleurs accompagnée d'une notice d'incidence permettant de détailler les sensibilités et enjeux du secteur, les modalités de prise en compte et d'insertion du projet dans ce contexte. Au regard des enjeux ainsi identifiés et pris en compte, des mesures d'évitement

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LAURENT-BROUTY

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Directeur de la Maitrise d'Ouvrage

À MARSEILLE

Fait le 06-10-2026 /  /  /  /



Signature du (des) demandeur(s)